

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération 2022_12_52

Objet : Dépôt de dossiers réglementaires concernant les opérations d'intérêt général dans le cadre du Contrat Territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets.

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Absents excusés :

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative-comptable).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoirs) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et en particulier l'article L151-37 ;

Vu la délibération n°2023_09_36 adoptant la feuille de route 2024-2029 et le programme d'action 2024-2026 du Contrat territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets ;

Considérant que certaines actions inscrites au Contrat territorial Eau (travaux en milieux aquatiques, plantation de haies, aménagement des bassins tampons et des dispositifs récupérateurs de sable, remplacement de passerelles en marais en site Natura 2000 et site classé) nécessitent la constitution de dossiers réglementaires (déclaration, autorisation, Déclaration d'Intérêt Général), des dossiers réglementaires seront déposés aux préfectures de Maine et Loire et de Loire-Atlantique en 2023 et 2024.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité :*

- **Dépose** les dossiers réglementaires préfectoraux relatifs aux actions inscrites au Contrat territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets 2024-2026 auprès des préfetures de Maine et Loire et de Loire-Atlantique.
- **Autorise** le Président et le Vice-Président à la GEMAPI à signer tout acte relatif à cet objet.

Fait à Nantes, le 8 décembre 2023
Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

